



Regard Béthémontois



Mairie de
Béthemont-la-Forêt
Rue de Montubois
Tel : 01 34 69 27 01
Fax : 01 34 08 07 25
mairie.bethemont-laforet@wanadoo.fr

SOMMAIRE

Page 3	L'EDITORIAL
Pages 4 & 5	VIE LOCALE
	<ul style="list-style-type: none">• Horaires Mairie• Vous avez seize ans C'est l'âge du recensement• L'agence postale de Villiers Adam• Pour toute question relative à vos impôts• Inscription scolaire• Sortie des conteneurs• Encombrants• Une action simple pour diminuer nos déchets
Pages 6 & 7	AGENDA
	<ul style="list-style-type: none">• Calendrier des collectes des déchets• Fête des jeux de bois• Rencontres Musicales• Elections Départementales
Pages 8 & 9	INFORMATION SUR LA VIE DU CONSEIL MUNICIPAL
Pages 10 & 11	LES TRANSPORTS EN COMMUN
Pages 12 & 13	ELECTIONS DEPARTEMENTALES
Pages 14	VIE LOCALE
	<ul style="list-style-type: none">• Stop au stationnement sur le trottoir• Détecteur de fumée• Caisse d'Assurances Maladie
Pages 15 & 17	LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
Pages 18 et 19	LE DOSSIER
	<ul style="list-style-type: none">• Présentation du contrat rural
Pages 20 à 23	ÇA S'EST PASSÉ À BÉTHEMONT
	<ul style="list-style-type: none">• Cérémonie du 11 novembre 2014• Remise des cadeaux de fin d'année aux aînés• Le Noël des écoles• Animation de Noël dans notre village
Page 24	LA BIBLIOTHEQUE
Page 25	VIE LOCALE
	<ul style="list-style-type: none">• Le carnet État Civil 2014

Photographie de la couverture :
L'abreuvoir du Lave Sabots

Rédaction, photos et impression
réalisées par l'Équipe Municipale

L'Editorial



*Chères Béthemontoises,
Chers Béthemontois,*

*Je tiens à revenir sur les événements
qui se sont déroulés au début de ce
mois. Nous avons été révoltés par ces
dramas et chacun d'entre nous ne
pouvait rester indifférent aux attaques
portées à nos valeurs républicaines les
plus chères.*

*Au travers de ces 17 assassinats, ces terroristes ont voulu bâillonner
notre liberté d'expression, notre liberté de penser.*

*Le dimanche 11 janvier, comme toujours dans les moments difficiles,
les français ont su se rassembler autour des valeurs qui sont le socle de
notre République :*

Liberté Egalité Fraternité.

*Malgré cette période tragique, l'équipe municipale continue à travailler
sur les différents dossiers en cours dans l'intérêt de notre village.*

*Pour la Municipalité, 2015 débutera par l'élaboration du budget, un
exercice difficile du fait de la baisse significative des dotations de l'Etat
qui impactera fortement les recettes communales.*

*Enfin, les élus se joignent à moi pour vous souhaiter, en ce début
d'année, nos meilleurs vœux.*

*Que 2015 soit pour vous et vos proches, une année de joie, d'espérance
et de sérénité, qu'elle vous apporte la santé!*

Bonne année 2015 !

Didier DAGONET
Maire de Béthemont-la-Forêt

VIE LOCALE



Horaires Mairie

Horaires d'ouverture de la Mairie au public

Lundi : 09 h 30 à 12 h 00
Jeudi : 09 h 30 à 12 h 00
Vendredi : 16 h 00 à 18 h 00
Samedi : 09 h 30 à 12 h 00

Vous pouvez rencontrer les élus sur rendez-vous tous les samedis matins de 09 heures à 12 heures.

Monsieur le Maire est disponible les mardis après midi, les jeudis et samedis matins sur rendez-vous.

Vous avez seize ans C'est l'âge du recensement

Tous les jeunes Français, garçons ou filles nés en janvier, février et mars 1999, doivent se faire recenser à la Mairie le mois d'anniversaire de leurs 16 ans. Cette démarche obligatoire facilite l'inscription sur les listes électorales mais permet surtout d'effectuer sa journée d'appel et de préparation à la défense exigée lors des concours ou examens d'État (baccalauréat, permis de conduire...). Pour vous faire recenser, présentez-vous à la Mairie, muni d'une pièce d'identité, du livret de famille de vos parents et d'un justificatif de domicile.

L'agence postale de Villiers Adam



Horaires d'ouverture

Lundi 8h30 à 11h30
Mardi 8h30 à 11h30
Mercredi 8h30 à 11h30
Jeudi 15h00 à 17h00
Vendredi 8h30 à 11h30
Samedi 9h30 à 12h00

Pour toute question relative à vos impôts

Depuis le 1er janvier 2015, pour toutes les questions relatives aux impôts (calcul et recouvrement de l'impôt sur le revenu, taxe d'habitation et taxe foncière...), vous devez vous adresser au Service des Impôts des Particuliers, Centre des finances publiques, 131 rue d'Ermon, 95 328 Saint-Leu-la-Forêt, Tel : 01.30.40.66.00, Courriel : sip.saint-leu-laforet@dgif.finances.gouv.fr . Gagnez du temps, ne vous déplacez plus, ayez le réflexe service en ligne sur impots.gouv.fr .

Inscriptions scolaires



Les inscriptions scolaires pour l'année 2015-2016 sont ouvertes : elles concernent les enfants nés en 2012 entrant en petite section de maternelle et les nouveaux arrivants.

Les premières démarches se font à la Mairie de Béthemont-la-Fôret : munissez-vous de votre livret de famille, d'un justificatif de domicile et du carnet de santé de l'enfant.

Sortie des conteneurs



Si les poubelles, sacs, bacs à ordures et conteneurs de tri sélectif n'occupent que temporairement l'espace public entre le moment de dépôt et celui de leur enlèvement, ils n'en constituent pas moins des obstacles au cheminement des piétons.

Pour la sécurité des piétons et notre cadre de vie, il est rappelé que les conteneurs sont à sortir sur la voie publique, la veille à partir de 19h00 et à rentrer après le passage du service de collecte des déchets. En aucun cas ces conteneurs ne doivent séjourner plus de 24h00 sur les trottoirs.

Encombrants

Il est rappelé que les gravats, pneus, huiles de vidange et peintures ne sont pas collectés lors des encombrants.

Néanmoins, malgré de nombreux rappels, nous trouvons régulièrement ces déchets sur les trottoirs de notre village qui sont laissés par leur propriétaire.

Nous vous rappelons que les déchetteries de Viarmes et Champagne sur Oise sont à votre disposition pour accueillir ce type de déchets.

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à consulter le site du syndicat Tri-Or : www.tri-or.fr

Une action simple pour diminuer nos déchets papiers

Chacun peut, par des actions concrètes et simples, œuvrer au quotidien pour limiter la croissance constante de la quantité de déchets que nous produisons.

Nos boîtes aux lettres se trouvent souvent remplies par des prospectus, des publicités, ou des journaux gratuits. Ces courriers non adressés correspondent en moyenne chaque année à 31 kg par foyer.

Les imprimés publicitaires représentent 80% de ces quantités, les journaux gratuits d'annonces 13% et les publications des collectivités locales, 7%.



Moins de prospectus dans votre boîte aux lettres, c'est possible

Pour ceux qui ne lisent pas les imprimés non adressés, et désirent ne plus les recevoir dans leur boîte, il est possible d'apposer sur sa boîte aux lettres un autocollant ou une étiquette, mentionnant le refus de recevoir ces imprimés.

Ces autocollants mentionnent en général le souhait de continuer à recevoir l'information de sa collectivité.

AGENDA

Calendrier des collectes des déchets



COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La collecte aura lieu tous les mardis.

COLLECTE SELECTIVE

Les déchets concernés sont : les bouteilles plastiques, les boîtes métalliques, les briques alimentaires, cartons, cartonnettes, les journaux, les magazines. Ces déchets doivent être secs et propres.

La collecte aura lieu tous les jeudis.

COLLECTE DU VERRE

Les bouteilles en verre, bocaux et flacons sans bouchon, couvercle et capsule.

La collecte aura lieu les mardis 3 février, 3 mars, 7 avril et 5 mai 2015.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les objets doivent toujours être sortis la veille du jour de ramassage au plus tôt à partir de 19h00 et ne devront comporter ni gravats, ni déchets ménagers spéciaux, ni pneumatiques, ni végétaux, ni peintures, ni solvants.

La collecte aura lieu les vendredis 20 février, 20 mars, 17 avril et 15 mai 2015.

DECHETTERIES DU SYNDICAT

Les déchetteries de :

- Viarmes vous accueille :

- Du 1er janvier au 28 février 2015 tous les jours sauf le mardi et jours fériés de 9h à 12h et de 14h à 17h, les samedis de 9h à 17h, les dimanches de 9h à 12h30.
- Du 1er mars au 31 octobre 2015 tous les jours sauf le mardi et jours fériés de 9h à 12h et de 14h à 18h, les samedis de 9h à 18h, les dimanches de 9h à 12h30.

- Champagne-sur-Oise vous accueille :

- Du 1er janvier au 28 février 2015 tous les jours sauf le jeudi et les jours fériés de 9h à 12h et de 14h à 17h, les samedis de 9h à 17h et les dimanches de 9h à 12h30
- Du 1er mars au 31 octobre 2015 tous les jours sauf le jeudi et les jours fériés de 9h à 12h et de 14h à 18h, les samedis de 9h à 18h et les dimanches de 9h à 12h30

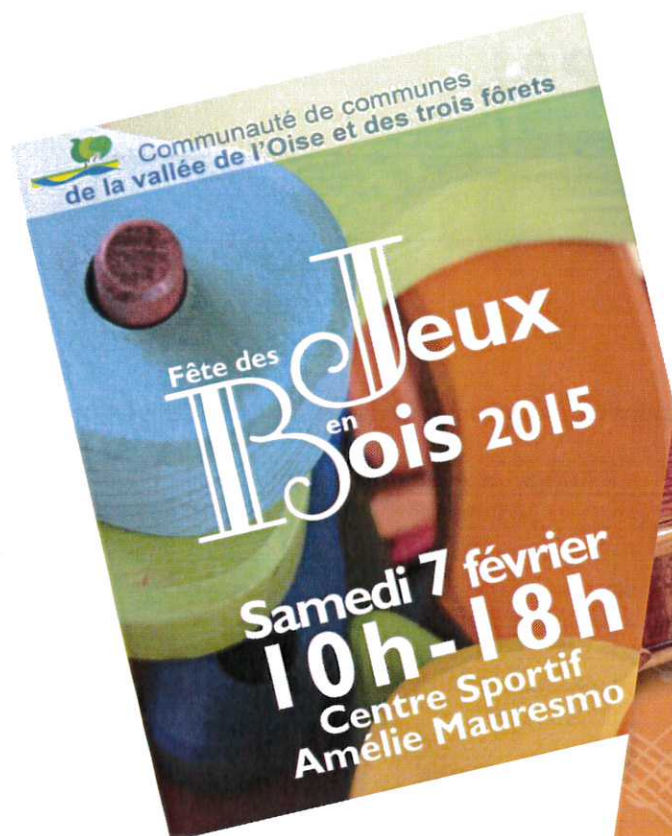
Calendrier des collectes des déchets

Vous avez reçu en décembre dans vos boîtes à lettres le calendrier des collectes des déchets pour l'année 2015, réalisé par le Syndicat TRI OR.

Pour les personnes qui auraient égaré celui-ci, ou qui souhaitent un autre exemplaire, vous pouvez le consulter ou le télécharger à partir du site du Syndicat TRI OR www.tri-or.fr, ou vous rendre en Mairie pour obtenir un exemplaire papier.

N'hésitez pas à contacter le syndicat TRI-OR pour tout renseignement complémentaire au 01 34 70 05 60 ou par mail à info@tri-or.fr.





Commémoration du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie

Monsieur le Maire et les Membres du
Conseil Municipal vous convient
le jeudi 19 mars 2015 à 9h30
au monument aux morts du cimetière
de Béthemont-la-Forêt pour
commémorer le cessez-le-feu de la
guerre d'Algérie.

Elections Départementales

Les 22 et 29 mars prochains vous voterez
pour élire vos conseillers départementaux.

INFORMATION SUR LA VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 novembre 2014

8 élus étaient présents, 3 absents.

1 Décision modificative N°1 au budget 2014:

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré **à l'unanimité**, a approuvé la décision modificative N°1

Libellés	Budget primitif	Décision modificative
022 dépenses imprévues de fonctionnement	15 000.00€	10 485.00€
7391178 « dégrèvements sur les contributions directes »	0.00€	1 515.00€
624 « Transports de biens et collectif »	0.00€	600.00€
60623 « Alimentation »	2 600.00€	2 900.00€
622 « Rémunération d'intermédiaires et honoraires »	5 000.00€	7 000.00€
626 « Frais postaux et télécommunication »	3 100.00€	3 200.00€
60633 « Fournitures de voirie »	4 000.00€	3 450.00€
6064 « Fournitures administratives »	2 130.00€	2 380.00€
611 « contrats de prestation de service »	1 000.00€	1 300.00€
21538 Autres réseaux	40 023.22€	35 623.22€
2131 Bâtiments publics	5 000.00€	9 400.00€

2 Subvention exceptionnelle versée aux coopératives des écoles de Béthemont-la-Forêt et Chauvry :

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré **à l'unanimité**, a approuvé le versement de la subvention exceptionnelle aux coopératives des écoles d'un montant de 1 685,00 € correspondant aux bénéfices de la fête communale.

3 Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (CCVO3F) :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité**, a approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes et plus particulièrement dans le cadre de ses compétences d'aménagement de l'espace.

4 Avis du Conseil Municipal sur le Schéma Régional de Coopération Intercommunale :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**

Considère que le projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale présenté va à l'encontre des intérêts des habitants,

Emet un avis défavorable sur le projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale d'Ile-de-France,

5 Délibération pour l'engagement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour le terrain communal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, approuve l'engagement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour réaliser cette opération.

6 Délibération pour l'engagement d'une consultation pour l'opération de reprise des façades de la Mairie, dans le cadre du Contrat Rural :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, approuve l'engagement d'une consultation pour l'opération de reprise des façades de la Mairie.

INFORMATION SUR LA VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 novembre 2014

8 élus étaient présents, 3 absents.

1 Protocole d'Accueil Individualisé Communal (PAI) des enfants allergiques ou malades :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, approuve le Protocole d'Accueil Individualisé pour la cantine scolaire des enfants allergiques ou malades et autorise le Maire à sa mise en œuvre.

2 Convention avec le SIREs pour la refacturation du personnel Communal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, approuve la convention avec le SIREs pour la refacturation du personnel communal.

3 Convention avec la Commune de Béthemont-la-Forêt pour la refacturation du personnel du SIREs, agent technique assurant la restauration scolaire:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, approuve la convention avec la Commune de Béthemont-la-Forêt pour la refacturation du personnel du SIREs, agent technique assurant la restauration scolaire.

4 Convention avec la Commune de Béthemont-la-Forêt pour la refacturation du personnel du SIREs, agent technique assurant l'entretien des locaux communaux:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, approuve la convention avec la Commune de Béthemont-la-Forêt pour la refacturation du personnel du SIREs, agent technique assurant l'entretien des locaux communaux.

5 Convention avec le SIREs pour la refacturation du transport périscolaire du mercredi :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, approuve la convention avec le SIREs pour la refacturation du transport périscolaire du mercredi.

6 Indemnité de Conseil versée au Trésorier Payeur :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, décide de demander le concours du Receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable et accorde l'indemnité de conseil au taux de 100% pour la durée du mandat de l'assemblée délibérante,

TRANSPORT EN COMMUN

Depuis le 5 janvier 2015 la ligne de bus 95 09 a évolué !

A l'initiative du Syndicat Intercommunal de Transport des Trois Forêts la ligne de bus qui relie Villiers Adam à Montsoult a évolué.

- Dans le sens Villiers Adam Montsoult, une nouvelle course est proposée avec un arrêt à la Place de la Pompe à 9h00
- Dans le sens Montsoult Villiers Adam, deux nouvelles courses sont proposées avec un arrêt à la Place de la Pompe à 11h29 et à 20h02.
- La ligne 95 09 donne accès une fois par jour au centre commercial Leclerc de Moisselles ainsi qu'au centre ville et au marché de Domont.
- Une interconnexion entre les lignes 95 09 et 30 36 permet de se rendre à L'Isle Adam



ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES 2015

Les 22 et 29 mars prochains vous élirez vos nouveaux Conseillers Départementaux

La loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux et modifiant le calendrier électoral a engendré de nombreux changements pour les élections départementales qui auront lieu les 22 et 29 mars prochains.

Tout d'abord, le Conseil Général change de nom et celui-ci prendra la dénomination de Conseil Départemental.

Vous voterez pour un binôme composé d'une femme et d'un homme et de deux suppléants, une femme et un homme.

Le scrutin est majoritaire à deux tours.

Au premier tour, les électeurs choisissent l'un des binômes. Si l'un des binômes a plus de 50% des voix (et plus de 25% des inscrits) il est élu pour 6 ans.

Si aucun des binômes n'a obtenu 50% des voix, seuls les binômes qui auront obtenu au premier tour au moins 12,5% des inscrits pourront participer au second tour, ou les deux premiers en voix si aucun n'a obtenu ces 12,5%.

Les binômes élus seront les nouveaux conseillers départementaux pour chaque canton, élus pour 6 ans. Ils siègeront au Conseil Départemental qui comptera autant de femmes que d'hommes. Enfin, ils éliront un président ou une présidente du Conseil Départemental qui aura la charge de diriger cette nouvelle assemblée.

La grande majorité des cantons français n'a quasiment pas été modifiée depuis 1801, les rééquilibrages réalisés depuis deux siècles se sont limités à la division des cantons très peuplés.

La loi a défini un rééquilibrage en tenant compte des réalités démographiques.

Les règles de redécoupage qui ont été utilisées pour cette nouvelle carte des cantons ont été les suivantes :

- ✓ Le territoire de chaque canton est défini sur des bases essentiellement démographiques ;
- ✓ Le territoire de chaque canton est continu ;
- ✓ Est entièrement comprise dans le même canton toute commune de moins de 3 500 habitants.»

Enfin, chaque canton ne doit pas dépasser de plus de 20% la population moyenne des cantons du même département.

Au niveau national :

Le nombre de cantons passe de 4 055 à 2 074.

Le nombre total de conseillers départementaux passe ainsi de 4 055 à 4 128.

Quelles sont les compétences des départements ?

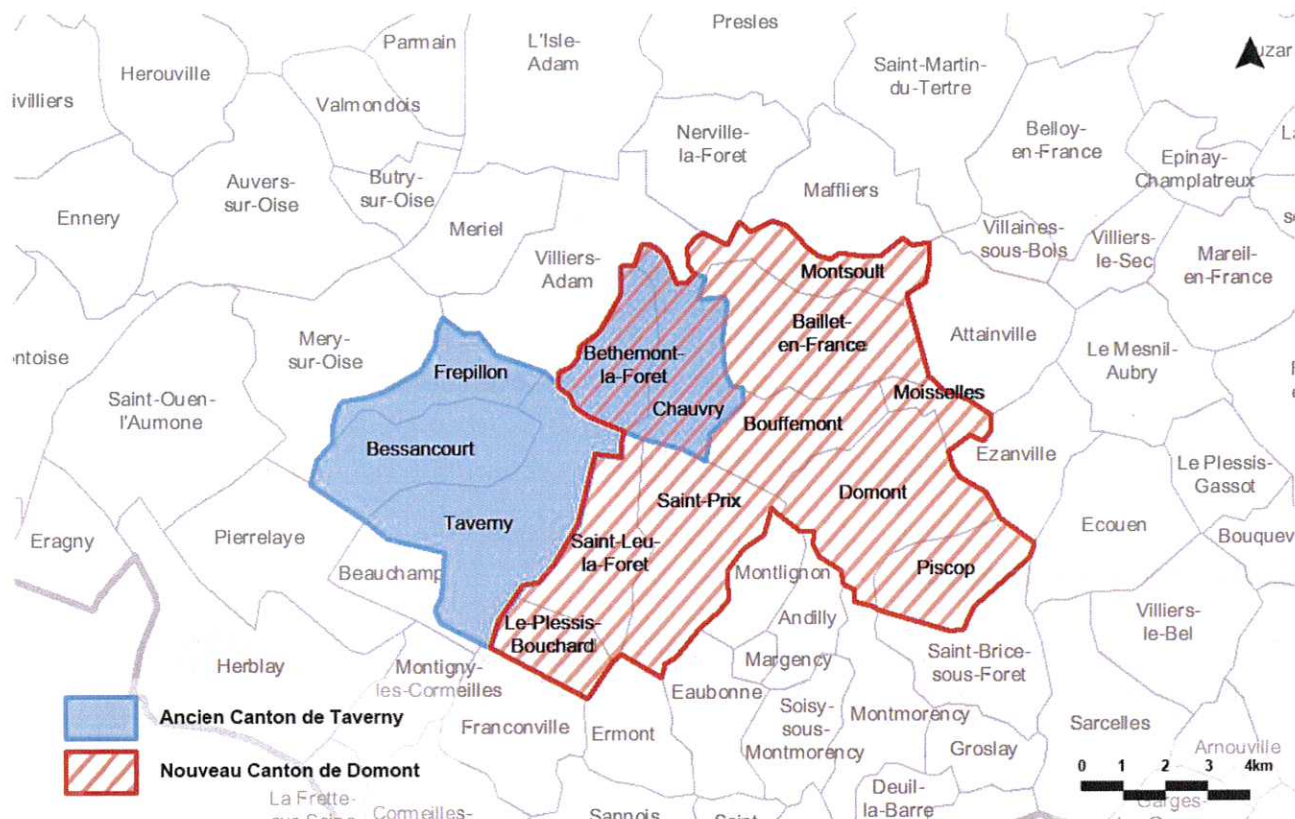
- Assurer le budget du SDIS (sapeurs-pompiers)
- Protéger l'environnement et les ressources en eau.
- Entretien des routes départementales.
- Préparer l'avenir des jeunes en assurant l'entretien et la construction des collèges.
- Favoriser la culture et la pratique des sports par le soutien financier aux structures, clubs, associations.
- Protéger l'enfance et la famille à travers l'aide sociale à l'enfance, la protection maternelle et infantile (PMI) et la prévention spécialisée.
- Aménager le territoire par les grandes infrastructures ou l'aide aux équipements des communes.
- Est un acteur essentiel de la solidarité : il verse les prestations individuelles : RSA, aux personnes sans ou à faibles ressources dont il suit aussi l'insertion, APA (allocation personnalisée d'autonomie) aux personnes âgées, PCH (Prestation compensatoire du handicap) aux personnes handicapées.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES 2015

Pour notre Département, la carte des cantons a été redécoupée

Le nombre de cantons passe de 39 à 21

Le nombre de conseillers départementaux passe de 39 actuellement à 42.



Notre nouveau canton sera le celui de Domont.

Regroupe 11 communes,
soit 58 612 habitants répartis
sur 54,8 km²

Le canton de Domont est composé des communes de :

- ✓ Baille-en-France,
- ✓ Béthemont-la-Forêt,
- ✓ Bouffémont,
- ✓ Chauvry,
- ✓ Domont,
- ✓ Moisselles,
- ✓ Montsout,
- ✓ Piscop,
- ✓ Le Plessis-Bouchard,
- ✓ Saint-Leu-La-Forêt,
- ✓ Saint-Prix,

L'ancien canton de Taverny

Il était composé des communes de :

- ✓ Bessancourt,
- ✓ Béthemont-la-Forêt,
- ✓ Chauvry,
- ✓ Frépillon,
- ✓ Taverny.

36 555 habitants

29 km²

VIE LOCALE

Stop au stationnement sur le trottoir



Le stationnement des véhicules est un problème récurrent dans notre village. Il est nécessaire de rappeler qu'il est interdit de garer son véhicule sur les trottoirs, comme il est interdit de stationner devant les bateaux donnant accès aux propriétés riveraines.

Aussi, il nous semble indispensable de rappeler, d'une part, que les trottoirs sont réservés aux piétons pour leur sécurité, notamment pour les parents accompagnés de leurs enfants. Un trottoir occupé par un véhicule oblige les passants à poursuivre leur chemin en descendant sur la chaussée au risque de se faire faucher par une voiture....

Le stationnement sur les trottoirs constitue une gêne passible de contravention ainsi qu'il est défini dans les articles R417-5 et R417-10 inhérents à la réglementation du stationnement des véhicules sur les trottoirs.

Merci de garer votre véhicule le long des trottoirs ou de faire, éventuellement, quelques pas à pied pour regagner votre domicile.

Nous comptons sur votre compréhension et votre civisme.

Détecteur de fumée

Chaque année en France, 250 000 incendies sont à déplorer dans les habitations, soit un incendie toutes les deux minutes. Ces sinistres entraînent le décès de 600 à 800 personnes par an et 10 000 blessés. 70 % des incendies mortels se produisent la nuit. Les victimes sont le plus souvent intoxiquées dans leur sommeil.

A partir du 8 mars 2015, l'installation d'un détecteur de fumée sera obligatoire dans tous les lieux d'habitation.

Ces appareils détectent les fumées émises dès le début d'un incendie et émettent immédiatement un signal sonore suffisant pour réveiller une personne endormie dans le logement.



L'Assurance Maladie

La Caisse Assurance Maladie de Taverny a déménagé. Désormais, pour toutes vos demandes une seule adresse :

Assurance Maladie de Val d'Oise
95 017 Cergy Pontoise Cedex
Tel : 36 46

Utilisez également cette adresse pour vos envois destinés au service médical et social.

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts



(Béthemont-la-Forêt, Chauvry, l'Isle-Adam, Nerville-la-Forêt, Parmain, Presles, Villiers-Adam)

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 12 décembre 2014

1) Débat d'orientation budgétaire 2015 :

Monsieur Poniatowski informe le Conseil Communautaire qu'il n'y a aucune nouvelle charge, ni aucune nouvelle compétence prévue par rapport à 2014.

Il souligne que la CCVO3F est l'une des rares Communautés de Communes à n'avoir aucun emprunt, que les dépenses de fonctionnement sont au minima et qu'aucune indemnité n'est versée aux Elus du Conseil Communautaire.

Il souligne aussi les charges grandissantes et le contexte actuel marqué par la baisse des dotations de l'Etat et l'augmentation des prélèvements dus au titre de la péréquation.

Enfin il évoque l'évolution de la décentralisation qui devrait obliger les intercommunalités à prendre de nouvelles compétences, qui auront un impact sur la masse salariale.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, **prend acte** des orientations budgétaires de la CCVO3F, qui seront retranscrites dans le budget primitif 2015.

2) Décision modificative N°2 :

Monsieur Poniatowski expose aux Membres du Conseil Communautaire, le projet de décision modificative à apporter aux crédits inscrits au budget primitif 2014, afin de les adapter aux dépenses réellement effectuées, qui se décomposent comme telles :

Dépenses de fonctionnement :

-Imputation 6226 Honoraires :	4 500.00€
-Imputation 7391178 Base CFE/auto entrepreneurs :	1 000.00€

Recettes de fonctionnement :

-Imputation 70848 Remboursement de personnel mis à disposition :	2 000.00€
-Imputation 73111 Rôles supplémentaires :	3 500.00€

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu **à l'unanimité**, approuve la décision modificative N°2.

3) Projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale :

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, du 27 janvier 2014, prévoit la création d'un Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI).

Ce projet a été rendu public le 28 août 2014 et a été communiqué pour avis aux différents acteurs locaux, Communes et EPCI, pour avis.

Les Membres du Conseil Communautaire pensent que l'hétérogénéité des EPCI en matière de compétences déléguées et l'intégration demandée de nouveaux services suscitent de nombreuses interrogations, sur la possibilité opérationnelle de mise en œuvre d'un tel schéma, dans un calendrier qui plus est, extrêmement contraint.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à la majorité (une abstention), **décide** de voter contre le Projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale.

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

Vers un redécoupage de la carte du territoire de notre intercommunalité !

Quelle conséquence pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts ?

Avec la loi « MAPTAM » (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles) promulguée en janvier 2014, l'Etat a décidé que les intercommunalités à fiscalité propre de la grande couronne de la région parisienne (département de l'Essonne, la Seine et Marne, des Yvelines et du Val d'Oise) dont le siège se situe dans l'unité urbaine de Paris doivent atteindre 200 000 habitants au 31 décembre 2015.

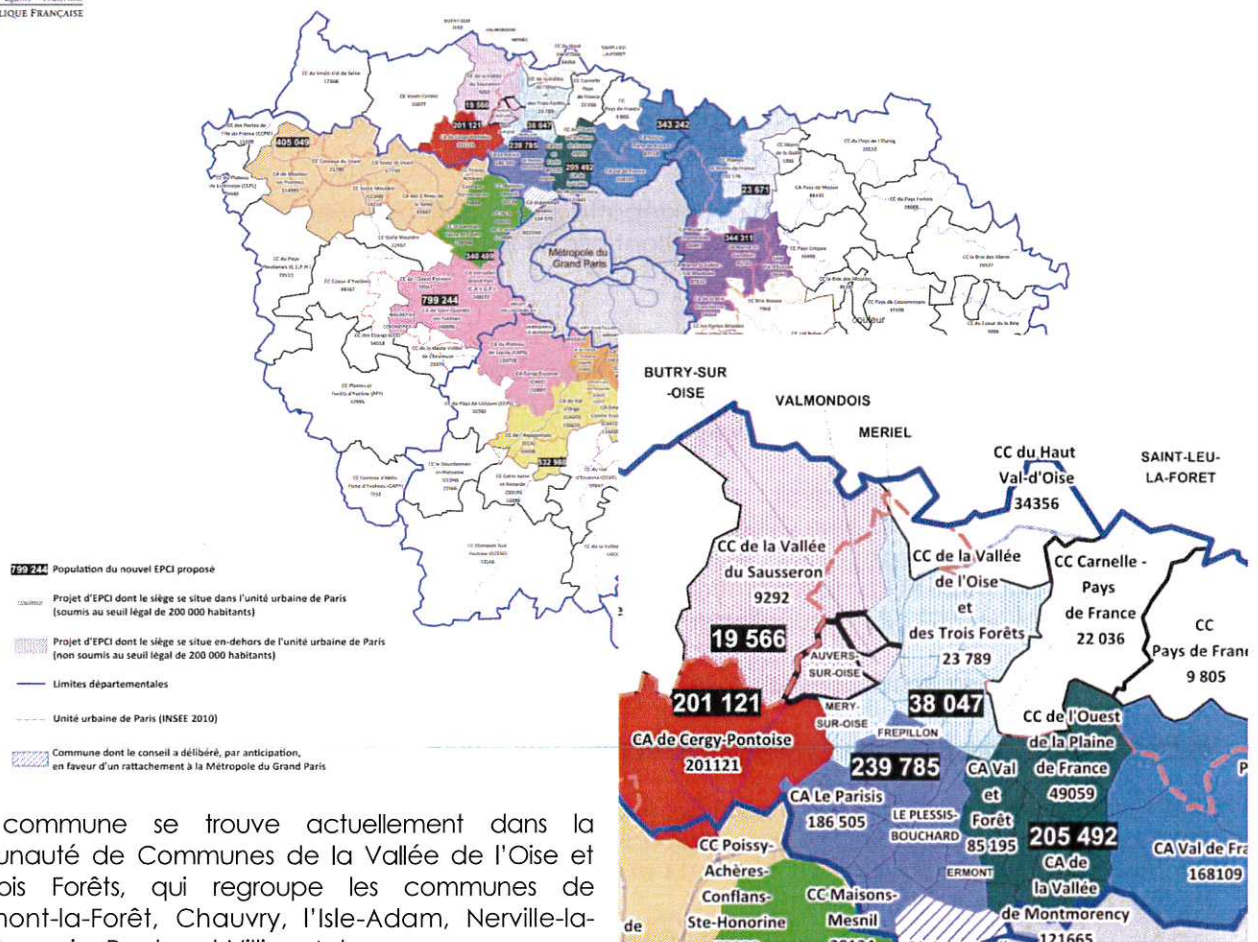
Unité urbaine

La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.



Préfecture de la région d'Ile-de-France,
Préfecture de Paris

Projet de schéma régional de coopération intercommunale



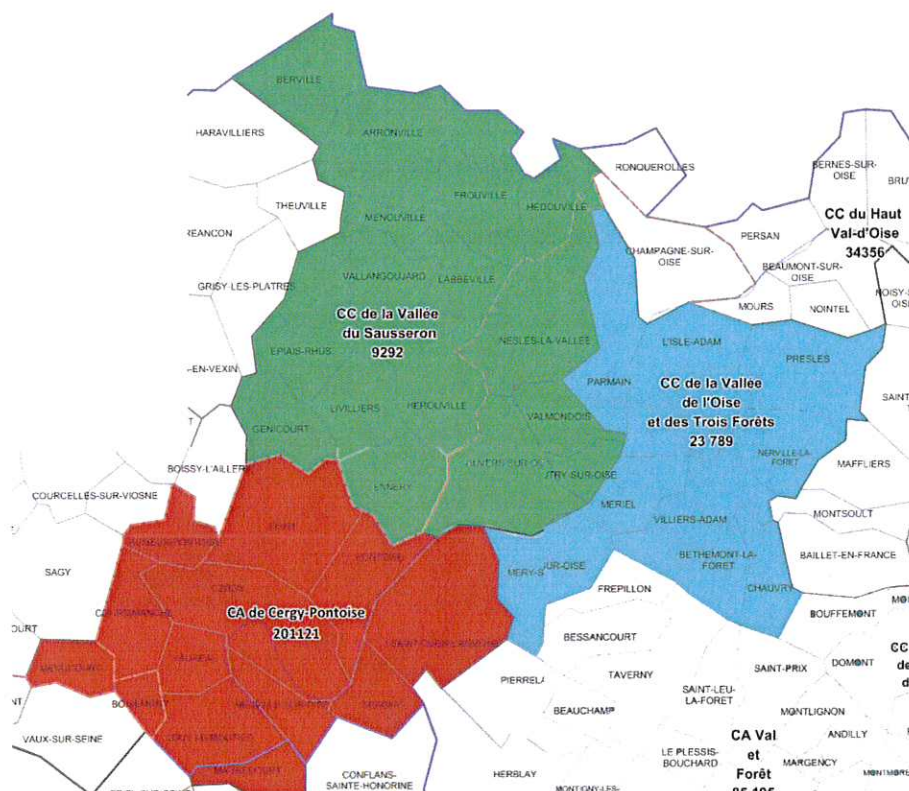
Notre commune se trouve actuellement dans la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts, qui regroupe les communes de Béthemont-la-Forêt, Chauvry, l'Isle-Adam, Nerville-la-Forêt, Parmain, Presles et Villiers-Adam.

Pour le territoire de notre communauté de communes, les communes de l'Isle Adam, Parmains et Villiers Adam font parties de l'unité urbaine de Paris. Toutefois notre Communauté de Commune dont le siège est à la Mairie de Presles, n'est pas concernée par ce regroupement de communes avec la perspective d'atteindre un bassin de vie de plus de 200 000 Habitants.

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

Le Préfet de Région d'Ile de France en concertation avec les Préfets des quatre départements de la Grande Couronne a élaboré en 2014 le projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale.

Ce projet a pour conséquence la dissolution de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes. Ces communes qui la composent seraient réparties sur la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts pour les communes de Mériel et Méry-sur-Oise, les Communes d'Auvers-sur-Oise, Valmondois et Butry-sur-Oise rejoindraient la Communauté de Communes de la Vallée de Sausseron. Enfin la commune de Frépillon intégrerait la Communauté d'Agglomération du Paris.



Les Communes qui composent la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes sont opposées à cette dissolution car elles ont créé des compétences propres à leur territoire, qui n'existent pas dans les Communautés de Communes qu'elles doivent intégrer ; (comme des zones artisanales ou des crèches...)

D'autre part, le projet de schéma a été réalisé sans véritable concertation avec les communes concernées et sans prise en considération des réalités du terrain. L'hétérogénéité des EPCI en matière de compétences déléguées, d'intégration de services, suscite de nombreuses interrogations sur la possibilité opérationnelle de mise en œuvre d'un tel schéma, dans un calendrier qui plus est extrêmement contraint. Enfin, l'agrandissement de notre Communauté de Communes aura pour conséquence directe la diminution du nombre de Conseillers Municipaux représentants au sein du conseil communautaire. Ainsi Béthemont-la-Forêt passera de deux Conseillers à un.

Le 12 décembre dernier, la majorité des conseillers communautaires de la CCVO3F s'est prononcée contre le futur schéma régional de coopération intercommunale.

A l'unanimité, les élus de la commune de Béthemont-la-Forêt se sont prononcés contre le futur schéma régional de coopération intercommunale lors du Conseil Municipal du 6 novembre 2014.

En février, le Préfet de Région doit arrêter la carte des intercommunalités, après avoir pris connaissance des observations de l'ensemble des collectivités de la Région Ile de France.

LE DOSSIER

Présentation du contrat rural de Béthemont-la-Forêt

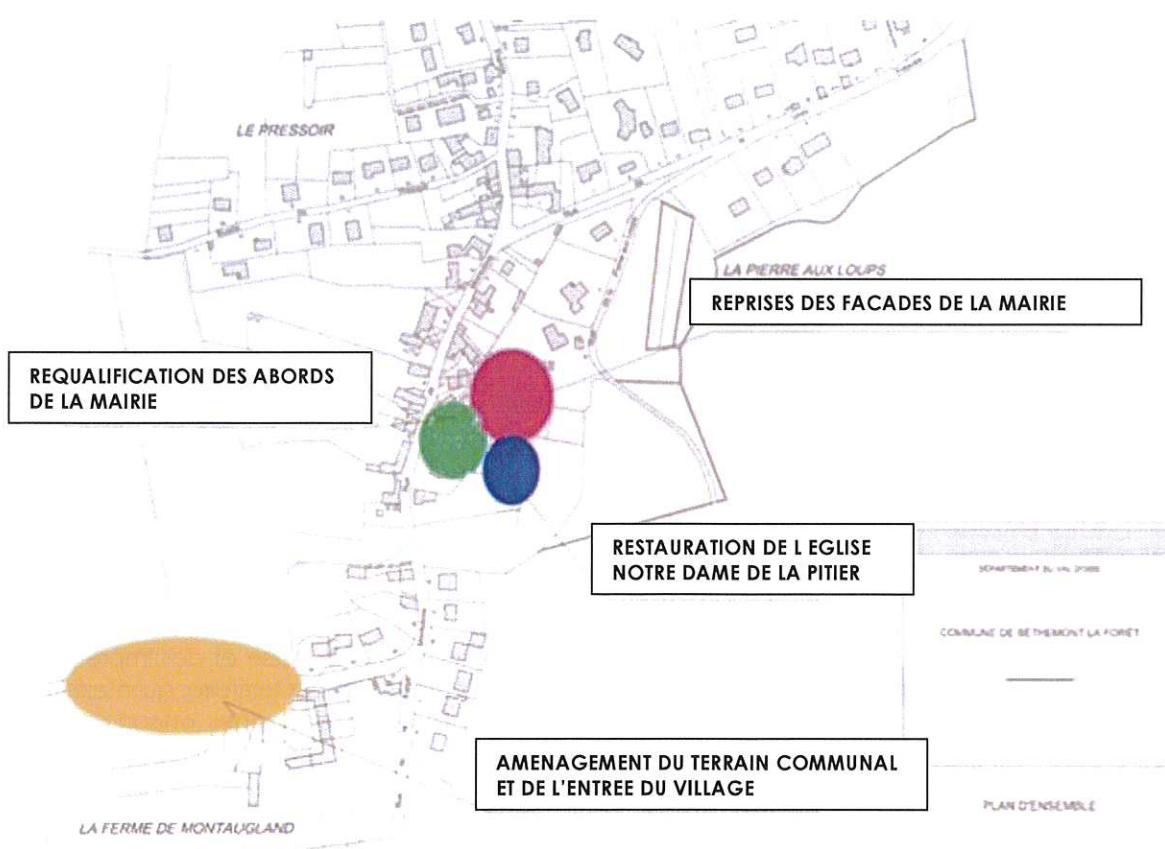
Après plusieurs années de préparation, c'est le 13 octobre 2014 que le contrat rural de Béthemont-la-Forêt a été signé par le Président du Conseil Régional d'Ile de France. Cette signature est l'aboutissement d'un long marathon débuté en 2011.

Ce contrat a été conclu entre le Conseil Régional d'Ile de France, le Conseil Département du Val d'Oise et la commune de Béthemont-la-Forêt pour réaliser un programme d'investissement d'un montant total de 299 500,00 € H.T.

La Région Ile de France a attribué à ce programme une subvention prévisionnelle de 134 775,00 €.

Le Département du Val d'Oise quant à lui a attribué au titre de ce contrat une subvention de 85 610,00 €.

Il restera à la charge de la commune un montant de 79 115,00 €.



Ce contrat est composé de quatre opérations qui se déclinent de la façon suivante :

1. L'aménagement du terrain communal et de l'entrée du village, pour un montant de 85 000,00 € H.T
2. Les travaux de reprises des façades de la Mairie, pour un montant de 42 500,00 € H.T
3. La restauration de l'église Notre Dame de la Pitié, pour un montant de 53 000,00 € H.T
4. La requalification des abords de la Mairie, pour un montant de 119 000,00 € H.T

L'ensemble de ces travaux devront être réalisés sur une période n'excédant pas cinq années. Aussi, dès le début de cette année, nous allons entreprendre les phases de mise en concurrence des entreprises pour l'aménagement du terrain communal et de l'entrée du village et les travaux de reprises des façades de la Mairie.

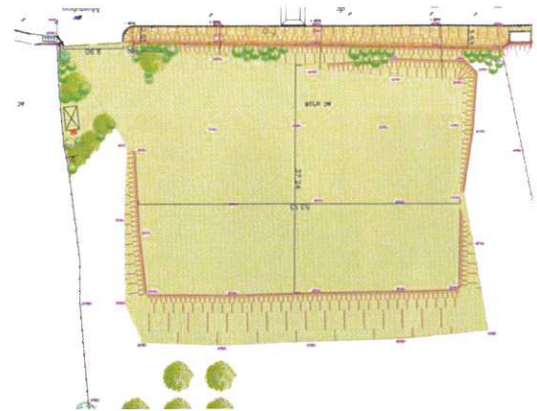
LE DOSSIER

Aménagement du terrain communal et de l'entrée du village

Le talus côté rue sera reprofilé afin d'obtenir une bande enherbée homogène. Elle sera délimitée par des bordures en grès de récupération. La clôture champêtre sera conservée.

Sur la crête du talus, des bosquets d'arbustes viendront séquencer les vues en direction de la plaine. Devant le pignon et le Poste EDF peu intégrés des arbres et arbustes seront plantés.

La plateforme sera végétalisée, enfin en contre bas de cette plateforme un verger d'arbres fruitiers anciens sera planté.



Travaux de reprises des façades de la Mairie

Ces travaux consisteront au remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment. Cette opération permettra d'améliorer la performance énergétique de celui-ci, ces travaux constituent un moyen efficace de réaliser des économies d'énergie.

Par ailleurs, il sera procédé à la mise en place d'une porte d'entrée vitrée afin d'améliorer les performances énergétiques, de réduire les consommations électriques pour l'éclairage du hall de la Mairie.

Restauration de l'église Notre Dame de la Pitié

Le programme de travaux qui sera engagé portera sur :

- La fourniture et la pose de gouttières au droit des couvertures du chœur,
- La révision des gouttières existantes et la modification des implantations des descentes,
- Le remplacement du réseau d'évacuation et l'augmentation de la section des canalisations,
- La création d'une tranchée drainante extérieure en façade de l'édifice,



Requalification des abords de la Mairie

Cet aménagement consistera à réaliser :

- La mise en place d'un bassin de récupération des eaux pluviales enterré.
- Le réaménagement de l'accès à l'église ainsi qu'à la Mairie et à la requalification des espaces minéraux.
- L'implantation d'une place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite.
- Un espace de repos et d'une aire de stationnement pour les vélos,
- Le réaménagement des espaces verts en redessinant les massifs floraux,

ÇA S'EST PASSÉ À BÉTHEMONT

Cérémonie du 11 novembre 2014



Le 11 novembre 1918, à 11 h précisément, le clairon retentissait.

En quelques secondes, il mettait fin à la première guerre mondiale.

Elle avait duré 50 mois et tué 18 millions de personnes.

Cette année, la cérémonie commémorative dans notre commune comme partout en France revêtait un caractère particulier puisqu'il s'agissait du 100^{ème} anniversaire du déclenchement de cette tragédie.

Deux gerbes ont été déposées devant le Monument aux Morts dans notre cimetière, l'une par la municipalité, l'autre par le Président local des anciens combattants FNACA de Taverny.



Monsieur Dagonet a prononcé une allocution à la mémoire de cet évènement et a lu le discours de Monsieur Kader Arif alors Ministre Chargé des Anciens Combattants.

Les personnalités de l'Armée, de la Gendarmerie et des Pompiers étaient présentes à cette cérémonie et chacun a pu réfléchir aux conséquences désastreuses de ce conflit en se recueillant pendant la minute de silence et la sonnerie aux Morts accompagnés du geste symbolique de nos deux Porte-Drapeaux.



Le devoir de mémoire doit être conservé pour que les nouvelles générations n'oublient pas les sacrifices consentis durant toutes les guerres passées et comprennent l'intérêt de bien choisir les représentants de leur Pays afin que soient prises les bonnes décisions pour la protection de la paix en France car lorsque l'on en est à pleurer nos morts il est déjà trop tard !

A la fin de cette cérémonie, Monsieur le Maire a remercié toutes les personnes présentes et les a invitées à découvrir l'exposition qui retrace le conflit de la première guerre mondiale et à prendre le verre de l'amitié dans la salle du conseil municipal de la Mairie.

Gérard Wagentrutz

ÇA S'EST PASSÉ À BÉTHEMONT

Remise des cadeaux de fin d'année aux aînés

Les aînés de notre village avaient rendez-vous le samedi 6 décembre à partir de 11h00 en Mairie pour la traditionnelle réunion de fin d'année organisée par les membres du Centre Communal d'Action Sociale. Monsieur Le Maire a débuté cette fête en présentant la nouvelle équipe du Conseil Municipal et du CCAS, qu'il a remerciée pour sa participation aux manifestations durant toute l'année, puis il a retracé l'année 2014 et présenté les objectifs prévus en 2015.

Un buffet réalisé par l'équipe du C.C.A.S attendait les invités autour d'une coupe de champagne afin de partager un moment convivial.



Nous souhaitons à toutes les Béthemontoises et tous les Béthemontois une très bonne année 2015 et que celle-ci nous permette encore de nombreuses rencontres amicales.

ÇA S'EST PASSÉ À BÉTHEMONT

Le Noël des écoles

Les enfants des écoles de Chauvry et Béthemont-la-Forêt de la maternelle au CM2 ont interprété des chants de Noël et ont ainsi pu montrer leurs talents de chanteurs le vendredi 12 décembre à la salle communale de Chauvry.



Ces chants si joliment interprétés par nos trois classes ont été entendus : nous avons eu la visite du Père Noël, sa hotte remplie de friandises qui a fait la joie des enfants.

Merci aux enseignants et aux enfants pour ce beau moment de partage.

Cette soirée a été aussi animée par une bourse aux jouets organisée par les parents d'élèves, et également par l'exposition des travaux réalisés pendant le temps périscolaire. Cette belle soirée s'est achevée par un pot de l'amitié et un buffet partagé entre les parents et les enseignants.



ÇA S'EST PASSÉ À BÉTHEMONT

Animation de Noël dans notre village

Traditionnellement, le samedi 13 décembre la municipalité a organisé une animation destinée à ravir petits et grands autour du thème de Noël.

Les enfants ont ainsi découvert des ballons sculptés par un clown qui a partagé son humour et ses tours de magie avec les spectateurs.



Des contes ont fait voyager nos petits lutins - à la bibliothèque pour les plus petits et dans l'église pour tout le monde. Merci à nos conteurs pour ces voyages imaginaires.

Les enfants qui n'avaient pas encore envoyé leur liste au Père Noël ont pu faire leur courrier et le poster car tout était prévu sous le préau de l'école dans le chalet : la cheminée, les chiens de traîneaux, la boîte aux lettres du Père Noël...

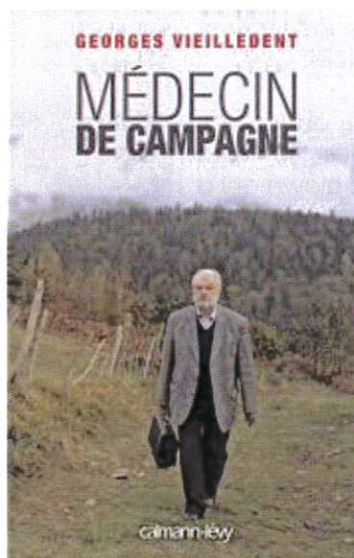
Le tintement des rennes a annoncé l'arrivée illuminée du Père Noël qui est descendu de la Forêt et qui a fait son entrée dans la cour de l'école avec sa hôte chargée de chocolats, les enfants ont pu lui dire à quel point ils étaient sages !



Heureusement, tous les participants ont pu se réchauffer avec du chocolat chaud et du vin chaud en attendant le superbe feu d'artifice proposé par Mr Duthilleul qui a ravi tous les participants qui sont repartis avec des étoiles plein les yeux en attendant le 24 décembre.

Bibliothèque municipale

La bibliothèque vous accueille de 10h à 12 h ,tous les samedis sauf pendant les vacances scolaires.
En 2014 ,une quarantaine de livres adultes et jeunesse ont été achetés
Venez les emprunter gratuitement



Afin de vous faire découvrir des romans, les bénévoles vous proposent leur coup de cœur :

Médecin de campagne de Georges VIEILLEDENT

Au lendemain de son départ à la retraite, le docteur Vieilledent, médecin généraliste établi à Saugues dans la Haute-Loire, témoigne de sa vie consacrée au bien-être de cinq générations de patients dans un canton de la France rurale.

Pendant quarante-quatre ans, il aura parcouru chaque année 50 000 kilomètres en voiture, arpenté à pied les chemins non carrossables pour rendre visite à ses malades, à toute heure du jour et de la nuit, en toutes saisons et par tous les temps.

Se dessine ainsi le portrait d'un homme à la fois hors du commun et exemplaire, un homme qui incarne une médecine fondée sur des valeurs de dévouement, de proximité et d'enracinement, que l'individualisme triomphant de notre époque et l'organisation de plus en plus technocratique de notre système de santé ont condamnée à disparaître.

L'animation Bibliothèque au moment de Noël



Bonne lecture

Les Bénévoles

Le Carnet – Etat Civil 2014

Décès:

Mme Simonne MAURY épouse VACHER le 23 février 2014

M. Jean-Claude BRISTICA le 5 juillet 2014

M. Jean-Pierre DUBOIS le 16 octobre 2014

Mme Marie -France SANCELME épouse ZIESENISS le 15 novembre 2014

M. Jean-Claude FLAMENT le 10 décembre 2014.

Mariage :

Mme Florence CREMEY et M. Paul KOENIG le 6 septembre 2014

Naissance :

Elyse, Harper, Aurore GUICHAOUA le 13 janvier 2014

Inès, Charlette, Geneviève ALLARD le 16 janvier 2014

Savinien, Cyril, Emilien BOQUET le 22 janvier 2014

Victor PHULPIN le 23 juin 2014

Milo, Raphaël, Philippe COUSIN BOUNIOL le 2 juillet 2014

Gabriel, Jean, Pierre BRUNETTI le 28 juillet 2014

Marion, Anna, Gisèle MARCHAL le 21 août 2014

Robin, Vincent, Lucky, MARIE BOUCLIER le 1^{er} décembre 2014

Adam, Pierre, Clément, BOHBOT 31 décembre 2014



Didier DAÇONET

Maire de Béthemont-la-Forêt

et les membres du Conseil Municipal

vous présentent leurs

Meilleurs Voeux pour l'année 2015